

DEMANDE D'INFORMATION (DI) CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS À L'UNITÉ DU DÉMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

1. But et nature de la demande d'information (DI)

Santé Canada (SC) souhaite obtenir la rétroaction de l'industrie concernant les coûts de déménagement des laboratoires actuels dans un nouvel établissement pour le gouvernement du Canada.

Les objectifs de cette DI consistent à :

- Recueillir de l'information sur les coûts liés à l'emballage, au déménagement et à la réinstallation d'équipement scientifique spécialisé
- Déterminer les coûts de préparation avant et après le déménagement de l'équipement scientifique en question, selon la distance du déménagement (y compris l'identification précise de l'équipement qui doit être mis en caisse, le cas échéant)
- Aider à élaborer une demande de propositions (DP) éventuelle pour le projet de déménagement

La DI ne constitue ni un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). Aucun accord ni contrat fondé sur la présente DI ne sera conclu. La présente DI ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont les coûts pourraient être réclamés au Canada. La présente DI ne doit pas être considérée comme un engagement à émettre une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes. La présente DI ne donnera pas nécessairement lieu à l'achat des services qui y sont décrits. Elle vise seulement à obtenir les commentaires de l'industrie sur les points qui y sont abordés.

Même si l'information recueillie est jugée de nature commerciale (dans ce cas, elle sera traitée en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction des exigences de rendement provisoires (qui pourront être modifiées) et de planification budgétaire.

Les répondants sont invités à préciser, dans l'information qu'ils communiquent au Canada, l'information qu'ils jugent exclusive, personnelle ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer de l'information exclusive ou délicate sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/a-1/>).

On demande aux répondants de préciser si leur réponse, ou une partie de leur réponse, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

La participation à cette DI est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DI ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DI n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par les répondants pour la participation à la DI.

La date de clôture de la DI publiée dans les présentes n'est pas la date limite pour faire des commentaires. Les commentaires seront acceptés jusqu'à ce que la demande de propositions soit publiée (le cas échéant).

2. Information générale

Des préparatifs sont en cours pour déménager des laboratoires existants du gouvernement du Canada dans un nouveau complexe de laboratoire récemment rénové dans la région de la capitale nationale. Il s'agit d'un déménagement local, complexe qui touche 21 laboratoires et qui est unique en son genre puisque l'équipement à déménager comprend de l'équipement scientifique très spécialisé, délicat et coûteux. Étant donné la complexité du déménagement, il se fera probablement par étape, un laboratoire à la fois, sur une période d'environ trois mois.

Nous pensons que d'autres facteurs affecteront probablement les coûts d'un tel déménagement, notamment :

- Environ 1,3 kilomètre sépare les établissements
- L'établissement actuel comporte présentement quatre étages y compris le sous-sol, un ascenseur et un quai de chargement au niveau du sous-sol (hayon élévateur requis)
- Le nouvel établissement comporte quatre étages, un ascenseur de service et un quai de chargement à la hauteur du hayon. L'équipement sera déménagé au troisième et au quatrième étage.

Une liste de la majeure partie de l'équipement scientifique à déménager se trouve à l'Annexe A. Nous souhaitons que l'établissement des coûts à l'unité du déménagement de l'ensemble de l'équipement scientifique comprenne ce qui suit :

- Préparation des expéditions, au besoin
- Démontage et emballage, y compris la mise en caisse au besoin
- Transport sécuritaire d'un établissement à l'autre
- Déballage après les envois
- Installation dans le nouvel établissement
- Vérification du fonctionnement et de l'étalonnage après le déménagement, au besoin
- Coûts supplémentaires pour les techniciens (comme les coûts de déplacement, d'hébergement), le cas échéant

3. Demandes de renseignements

Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement aux demandes de renseignements par écrit ni ne fera parvenir des réponses à l'ensemble des fournisseurs potentiels. Cependant, les répondants qui souhaitent de plus amples informations sur la présente DI peuvent s'adresser à :

Nom : Lynn Thibert
Titre : Chef des achats
Santé Canada
Division de la gestion du matériel et des biens

Adresse : 200, promenade Eglantine, pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Téléphone : 613-957-3819
Courriel : lynn.thibert2@canada.ca

4. Présentation des réponses

Les répondants intéressés peuvent présenter leurs réponses au responsable des achats de SC, dont le nom figure ci-dessus, de préférence par courriel.

Les coordonnées d'une personne-ressource du répondant devraient être fournies dans la trousse.

Toute modification apportée à la présente DI sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées s'il y a lieu.

5. Date de clôture de la DI

Les réponses à la présente DI doivent être envoyées au responsable des achats de SC identifié ci-dessus au plus tard le 12 décembre 2016.

6. Annexes

Veillez consulter l'annexe suivante pour vous aider à préparer votre réponse :

Annexe A : Liste de l'équipement